

MAIRIE D'AUZIELLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUILLET 2023

Délibération N° 2023-29

L'an deux mille vingt-trois, mardi 11 juillet, à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune d'AUZIELLE (Haute-Garonne), légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Michèle SEGAFREDO, Maire de la commune.

Date de la convocation : 06 juillet 2023

Nombre de conseillers en exercice : 19 Présents : 12 Votants : 12

Présents : Jean-Philippe CAMES, Francis EARD, Michèle SEGAFREDO, Chantal RESTES, Frédéric RESTES, Etienne BREMAND, Bruno PASTUREL, Mathieu JEAN, Karine BOUILLOUD, Mireille ARNOULT, Julie SORLI, Pascale FLAGEL (arrivée 20h40).

Absents représentés : aucun.

Absents ou excusés : Johana ATTAÏECH, Sylvie LEONELLI, Marie-Claude BLAD, Jean-Marie FREU, Pierre SANS, Cristel RINCENT, Frédéric DOLE.

Secrétaire de séance : Mathieu JEAN

OBJET DE LA DELIBERATION : Modification du règlement de la cantine

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal, que le règlement de la cantine mérite d'être simplifié et clarifié notamment au niveau des délais de commande et d'annulation des repas.

Par ailleurs à compter de la rentrée, comme cela a été évoqué en Conseil d'école et via une communication par mail adressée aux parents, toutes les réservations seront effectuées via la plateforme BL-Portail famille ou l'application BL-Enfance

Il est proposé de modifier le règlement de la cantine joint en annexe.

Vote pour : Jean-Philippe CAMES, Francis EARD, Michèle SEGAFREDO, Chantal RESTES, Frédéric RESTES, Etienne BREMAND, Bruno PASTUREL, Mathieu JEAN, Karine BOUILLOUD, Mireille ARNOULT, Julie SORLI, Pascale FLAGEL (arrivée 20h40).

Vote contre :

Abstention :

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, avec 12 voix pour, décide :

- **D'ACCEPTER** la modification du règlement ;
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer le règlement et toute pièce afférente à ce dossier.

FAIT et DELIBERE, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,
Michèle SEGAFREDO



Le secrétaire de séance,
Mathieu JEAN



Mairie d'Auzielle – Le Village – 31650 AUZIELLE

Téléphone : 05 61 00 07 60 - Télécopie : 05 61 00 07 61 Email : secretariat@mairie-auzielle.fr

Horaires d'ouverture : lundi et mercredi 9h-12h et 14h-18h, vend. 9h-12h et 14h-17h.

RECU
20.07.23
17h 31

Le présent document a été :

Publié sur le site internet le : **25 JUIL. 2023**

Notifié le :

Transmis au représentant de l'Etat le : **17 JUIL. 2023**

Application de la loi 82-623 du 22/07/1982

Modifiant et complétant la loi 82-813 du 02/03/1982

Cet acte est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de TOULOUSE, par courrier (68, rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex) ou par l'application informatique en ligne Télérecours (<http://www.telerecours.fr>) dans le délai de deux mois à compter de la date de publication et de notification.

Mairie d'Auzielle – Le Village – 31650 AUZIELLE

Téléphone : 05 61 00 07 60 - Télécopie : 05 61 00 07 61 Email : secretariat@mairie-auzielle.fr

Horaires d'ouverture : lundi et mercredi 9h-12h et 14h-18h, vend. 9h-12h et 14h-17h.